

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 juin 2016

MODERNISATION DU DROIT DU TRAVAIL - (N° 3886)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AS148

présenté par
M. Robiliard, M. Arif, Mme Carrey-Conte et M. Sebaoun

ARTICLE 2

À la fin de la première phrase de l'alinéa 398, substituer aux mots :

« trois jours ouvrés »

les mots :

« sept jours ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cohérence avec amendement au même article, alinéa 355.